

À L'ATTENTION DES FAMILLES
PERMANENCES CANTINE DE L'ÉTÉ 2025 pour les
DOSSIERS D'INSCRIPTION
pour l'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Du 23 juin au 4 juillet inclus	Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 15h30
Du 7 juillet au 11 juillet inclus	Du lundi au vendredi uniquement les matins de 9h à 11h30

A NOTER

Nous vous rappelons que ces permanences valent pour toutes les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) au service de restauration scolaire (nouvelles inscriptions, familles qui réservaient précédemment aux permanences comme en ligne).

Les dossiers d'inscription pour l'année 2025-2026 sont disponibles à compter du 23 juin 2025, à l'accueil de la mairie et en téléchargement sur le site de la ville <https://ville-eln.fr/fr/> onglet : « **ELNE VIVRE ENSEMBLE** » choix : « enfance et périscolaire ».

Retour impératif des dossiers à l'accueil de la mairie entre le 23 juin et le 11 juillet 2025.

Le dossier complet se dépose à la mairie en version « papier » du 23 juin au 11 juillet 2025 inclus. Merci de respecter les horaires indiqués.

Le paiement obligatoire se fait au moment du dépôt du dossier sur place et les paiements des repas de l'année scolaire précédente doivent être régularisés.

Les familles déjà en prélèvement doivent déposer elles aussi leur(s) dossier(s) de réinscription complété et signé aux mêmes dates que les autres familles mais dans la boîte aux lettres rue du Marché (côté Police Municipale) ou à l'accueil de la mairie. Sans changement au niveau de vos références bancaires, merci de ne pas fournir d'autorisation de prélèvement ni de RIB, car ces informations sont déjà renseignées.

INSCRIPTION / REINSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE 2025-2026

Un dossier complet comprend :

- Original de la fiche d'inscription complétée et signée (une fiche par enfant)
- Original de la dernière page du règlement intérieur, complétée et signée, à détacher (une page par foyer)
- Votre dernière attestation de quotient familial émise par la CAF, ou à défaut, avis d'imposition 2025 (sur les revenus de 2024 de votre foyer) pour calcul du quotient familial

Si vous souhaitez régler les frais de cantine scolaire par prélèvement :

- Autorisation de prélèvement SEPA complétée et signée, accompagnée du relevé d'identité bancaire, uniquement pour nouvelle inscription ou changement bancaire.

Pour rappel :

Toute inscription ne sera effective qu'après dépôt du dossier complet et paiement des repas de cantine (chèque, espèces, ou carte bancaire sauf pour les familles en prélèvement) et que les paiements des repas de l'année scolaire précédente soient régularisés.

Faute d'accomplir cette démarche d'inscription dans les délais, votre enfant ne sera pas admis à la cantine. Les dates des permanences sont à respecter, ceci pour une bonne organisation du service en cantine ainsi que pour la bonne préparation de la commande des repas.

Attention ! En cas de dossier incomplet, celui-ci vous sera rendu et l'inscription de votre enfant ne sera pas effectuée.

N.B. : si changement dans les réservations (jours de cantine annulés, déplacés, rajoutés, ...), merci d'en avertir au plus vite le service des Affaires Scolaires par écrit ou par mail à affairescolaires@ville-eln.com

En vous remerciant de votre compréhension.
Le service des Affaires Scolaires 04 68 37 38 34












REPAS

VÉGÉTARIEN

CANTINE

INFORMATION PARENTS

Depuis le mois de novembre 2019, conformément aux préconisations de la Loi Egalim, il est servi le jeudi à tous les enfants fréquentant nos cantines, un menu végétarien par semaine.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2024, notre prestataire (UDOSIS - Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social), dans le souci d'accompagner la transition alimentaire vers une consommation de protéines végétales, propose, à titre expérimental, un menu végétarien hebdomadaire pour tous les enfants dont les parents auront fait le choix de cette option lors de leur inscription au service de la régie des cantines. Dans ce cadre, le menu végétarien hebdomadaire du jeudi pour tous les convives est maintenu.

L'option végétarienne ne comprend ni viande, ni poisson mais peut être composée d'ovoproduits (œufs, omelettes etc...), de produits laitiers, de plats associant des apports en protéines végétales (association de féculents, de céréales et de légumineuses) et de légumes frais cuisinés ou de fruits frais etc...

Les inscriptions pour l'offre végétarienne sont faites pour une période scolaire (hors mercredi et vacances scolaires), de vacances à vacances, et il ne sera pas possible de modifier son choix jusqu'à la période suivante :

Période 1 : rentrée de septembre aux vacances de la Toussaint
 Période 2 : rentrée vacances de la TOUSSAINT aux vacances de fin d'année
 Période 3 : rentrée vacances de fin d'année aux vacances de février
 Période 4 : rentrée vacances de février aux vacances de Pâques
 Période 5 : rentrée vacances de Pâques aux vacances d'été.

L'intérêt est de promouvoir les protéines végétales, d'élargir la diversité alimentaire avec l'introduction des légumineuses, d'avoir un impact positif écologique et économique, tout en assurant les apports nutritionnels nécessaires.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES, CANTINES ET ACCUEILS DE LOISIRS

Votre enfant aura 3 ans avant le 31 décembre de sa 1^{ère} rentrée, et vous voulez l'inscrire aux écoles maternelles d'Elne ?

Rendez-vous à l'accueil de la Mairie au mois d'octobre précédant la première rentrée de votre enfant pour avoir toutes les informations nécessaires.

Vous arrivez à Elne, votre enfant a plus de 3 ans et vous voulez l'inscrire à l'une des écoles ?

Munissez-vous du certificat de radiation de son ancienne école et rendez-vous à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture pour procéder à son inscription.

Vous voulez inscrire votre enfant à l'une des cantines municipales ?

Rendez-vous à l'accueil de la Mairie en respectant les permanences préétablies et sur [le site de la Commune](http://le-site-de-la-Commune).

Vous voulez modifier ou annuler votre commande de repas ?

Rendez-vous à l'accueil de la Mairie ou faites votre demande par mail sur affaires-scolaires@ville-elnne.com

Vous ne pouvez pas venir aux permanences mensuelles pour payer ou réserver les repas de votre enfant ?

Utilisez la procédure de réservation et de paiement en ligne après la création d'un compte sur www.mon-espace-famille.fr ou contactez au 04.68.37.38.34.

Vous voulez inscrire votre enfant aux accueils de loisirs des périodes scolaires et des petites et grandes vacances ?

Retrouvez toutes les infos sur le site de la Communauté de Communes de la Côte Vermeille et de l'Illeberts www.ccv.com